



## Conditions d'annulation « Mieux communiquer »

- Les inscriptions écrites ou orales revêtent un caractère contraignant. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Après réception de votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription automatisée. Toutes les autres informations concernant le cours vous parviendront par courriel. Les frais sont à verser sur le compte indiqué ci-dessous avant la tenue du cours. La facture des frais de cours sera envoyée après le cours de base.
- Le cours a lieu à partir de 12 inscriptions. La Ligue suisse contre le cancer se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est trop faible. En règle générale, cette décision est communiquée aux personnes inscrites au plus tard 40 jours avant la date planifiée.
- En cas d'annulation d'une inscription après confirmation de celle-ci jusqu'à 40 jours avant le cours, nous facturons des frais de dossier d'un montant de 50 francs.
- En cas d'annulation d'une inscription après confirmation de celle-ci moins de 40 jours avant le cours, nous facturons l'ensemble des frais de cours, si aucun remplaçant présentant un profil professionnel similaire n'est inscrit.
- S'ils souhaitent se désister, les participants doivent en informer la Ligue suisse contre le cancer en envoyant un courriel à [weiterbildung@krebssliga.ch](mailto:weiterbildung@krebssliga.ch).
- Si les participants ne se présentent pas sans s'être désistés au préalable, ils ne peuvent prétendre au remboursement des frais de cours payés.
- En cas d'accident ou de maladie, seuls les frais de dossier d'un montant de 50 francs sont facturés (certificat médical obligatoire).
- Pour toutes les offres de la Ligue suisse contre le cancer, l'assurance est de la responsabilité des participants.

25 octobre 2022